

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2011, à 19h30
au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire
George Calder, conseiller siège no 2
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
Richard Lessard, conseiller siège no 5
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Est absent : Denis Charlebois, conseiller siège no 1
René Pelletier, conseiller siège no 4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19h41 par le maire Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.03.48 D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 février et la séance extraordinaire du 24 février 2011.

Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.03.49 D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2011, tels que présentés.

Le conseiller Georges Calder est en accord avec les procès-verbaux du 10 et 24 février 2011. Le conseiller Richard Lessard est en accord avec le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2011.

4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER

a) Approbation des comptes

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes mensuels.

Proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.03.50 QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9788 à 9825 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 50 048,78\$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

b) État des revenus et des dépenses

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron a remis l'état des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2011 aux membres du conseil.

5. AFFAIRES NOUVELLES ET / OU À SUIVRE

a) Lecture et adoption du règlement 161-1

RÈGLEMENT NUMÉRO 161-1

Modifiant le règlement de zonage numéro 118 et suivants, par le remplacement de définitions, en remplaçant la section C et l'article 6.8.6, en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'en-Haut.

Attendu que le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles doit modifier, ajouter ou remplacer des articles contenus dans les règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'en-Haut ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Françoise Tassé lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2011 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.03.51 QUE le présent règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 6 du règlement numéro 161, concernant l'article 6.8.6, du règlement de zonage numéro 118 et suivants, est remplacé par ce qui suit, soit :

« Lorsqu'un milieu humide est adjacent à un lac ou un cours d'eau, celui-ci fait partie intégrante du littoral. Les dispositions de la section C de l'article 4 du règlement 118-2 s'appliquent sur les rives bordant ce milieu humide.

« Concernant le littoral d'un milieu humide adjacent à un lac ou un cours d'eau, seuls sont autorisés les constructions, les ouvrages et les travaux suivants, si leur réalisation n'est pas incompatible avec d'autres mesures de protection recommandées pour les plaines inondables et qu'ils soient autorisés en vertu d'un règlement d'urbanisme municipal :

a) l'aménagement sur pieux ou sur pilotis d'un pont, d'une passerelle, d'un lieu d'observation de la nature et d'un accès privé, à réaliser sans remblai ;

b) les quais et les abris sur pilotis, sur pieux ou fabriqués de plates-formes flottantes;

c) l'empiètement sur le littoral nécessaire à la réalisation des travaux autorisés dans la rive tels qu'identifiés à la section C, à condition d'être réalisés avec l'application des mesures de mitigation visant à minimiser l'apport de sédiments dans les milieux humides ;

d) les constructions, les ouvrages et les travaux à des fins municipales, industrielles, commerciales, publiques ou pour fins d'accès public, y compris leur entretien, leur réparation et leur démolition, assujettis à l'obtention d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, de la *Loi sur le régime des eaux* et de toute autre loi. »

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le règlement numéro 161-1 entre en vigueur conformément aux dispositions de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
Directrice générale et s.t.

b) Avis de motion

Avis de motion est donné par la conseillère France Robillard Pariseau afin d'adopter un règlement harmonisé concernant les systèmes d'alarmes sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

c) Fonds de la ruralité 2011

Considérant que, en 2009, le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Organisation du Territoire a identifié la municipalité de Lac-des-Seize-Îles comme municipalité fortement dévitalisée ;

Considérant que, en 2009, le MAMROT a proposé et signé un contrat le liant à la MRC des Pays-D'en-Haut et la municipalité de Lac-des-Seize-Îles dans lequel il s'engageait à injecter plus de 800 000\$ pour permettre à cette dernière de diversifier son économie ;

Considérant que la Municipalité avait à priori identifié le corridor aérobique comme une infrastructure prometteuse mais très peu utilisée par rapport à son potentiel ;

Considérant la volonté du conseil municipal, en concertation avec la MRC des Pays-D'en-Haut, de mettre en valeur son noyau villageois en y aménageant une aire de repos offrant des infrastructures d'accueil invitantes et fonctionnelles, dont un pavillon et un chalet de parc ;

Considérant que le conseil municipal a procédé à un appel d'offres publiques suite à l'élaboration des plans et devis du dit chalet de parc ;

Considérant que le conseil municipal désire procéder à la construction de ce chalet de parc sur le site de l'aire de repos prévu au centre du village;

Considérant que ce chalet de parc inclura des toilettes publiques ;

Considérant que ce chalet de parc jouxtera le corridor aérobique ;

Considérant que ces toilettes publiques seront également utilisées par les usagers du corridor aérobique ;

Pour ces faits, il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.03.52 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à :

- 1- compléter et faire parvenir à la direction de la MRC des Pays-D'en-Haut un projet de demande de financement dans lequel la dite M R C financerait 60 % du coût total du projet et la Municipalité financerait 40 % du coût du projet à même les subventions émises par le Fonds de la ruralité ;
- 2- compléter et signer le formulaire requis pour la présentation du projet au Fonds de la ruralité 2011 en y incluant tous les documents requis à cet effet.

e) Programme de soutien MADA

Considérant que la municipalité désire bénéficier du programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés ;

Considérant que Mesdames Françoise Tassé et France Robillard Pariseau préparent actuellement un projet en concertation avec une personne ressource de notre MRC ainsi que des intervenants de notre communauté ;

Considérant que la personne responsable des questions familiales au sein de la municipalité est la directrice générale, Mme Luce Bergeron ;

Pour ces faits, il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.03.53 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Luce Bergeron à compléter et signer les formulaires requis à cet effet et les faire parvenir à la direction de la MRC des Pays-D'en-Haut dans les délais requis.

f) Code d'éthique et de déontologie/ création d'un comité

Considérant que le conseil municipal doit adopter un code d'éthique et de déontologie avant le 2 décembre 2011 ;

Considérant qu'un modèle de code a été préparé par la Fédération Québécoise des municipalités (FQM);

Considérant qu'il y aurait lieu de créer un comité afin de faire l'étude du code proposé par la FQM et d'en faire rapport au conseil;

Pour ces faits, il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.03.54 DE former un comité constitué des conseillères Françoise Tassé et France Robillard Pariseau ainsi que la directrice générale, Mme Luce Bergeron pour faire l'étude du code d'éthique et de déontologie proposé et d'en recommander une version adaptée pour adoption par le conseil de la municipalité au début de l'automne 2011.

g) Demande de soumission- Vérificateur externe

Considérant l'obligation légale pour le conseil municipal de faire vérifier annuellement ses livres par une firme de vérificateurs externes,

Considérant que depuis plusieurs années le conseil requiert toujours les services de la même firme de vérificateurs externes,

Considérant que les coûts de vérification externe ont augmenté d'environ 20 % l'an dernier,

Considérant que le conseil municipal désire tester le marché et ainsi connaître les coûts concurrentiels pour une telle vérification,

Pour ces faits, il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.03.55 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Luce Bergeron à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir de nouvelles propositions tarifaires pour la vérification externe de nos livres.

6. COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCE

a) Mutuelle des municipalités du Québec

Considérant que le conseil municipal a fait évaluer le Centre Marcel-Tassé en 2010 ;

Considérant que la nouvelle évaluation a été transmise à la Mutuelle des municipalités du Québec ;

Considérant que la municipalité a reçu un ajustement de la prime au montant de 1 505\$ (mille cinq cent cinq dollars) ;

Pour ces faits, il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.03.56 D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à transmettre un chèque au montant de 1 505\$ à l'ordre du Groupe Ultima.

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Installation d'un luminaire double au stationnement de son site au secteur sud

Considérant que le conseil municipal a procédé à un réaménagement de sa propriété donnant accès au Lac au secteur sud ;

Considérant qu'un nouveau parc de stationnement y a été aménagé et qu'il doit être sécurisé afin d'éviter le plus possible le vandalisme sur les véhicules garés par les propriétaires de la municipalité ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.03.57 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Luce Bergeron à faire une demande auprès de Hydro-Québec pour l'installation d'un nouveau luminaire double de 8 500 lumens par ampoule à l'endroit le plus approprié recommandé par l'inspecteur municipal.

b) Barrière- entrée du lac au Sud

Considérant que le conseil municipal désire maintenir sa politique de contrôle de l'accès au lac ;

Considérant que, suite au réaménagement de ce site à l'automne 2010, une nouvelle barrière doit être installée au secteur sud dès le mois de mai 2011 ;

Considérant que les citoyens de la municipalité peuvent, selon certaines modalités, obtenir une clé permettant l'accès de leur bateau au lac ;

Considérant une proposition de la firme Métaux St-Sauveur inc. au montant de 1 070 \$, taxes en sus

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.03.58 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Luce Bergeron à faire fabriquer et installer une barrière galvanisée à chaud par Métaux St-Sauveur inc. au montant de 1 070 \$, taxes en sus.

c) Appui au projet de maison de soins palliatifs desservant les populations des MRC des Pays d'en-Haut et des Laurentides

Attendu que l'accompagnement et les soins des personnes en fin de vie ainsi qu'à leurs proches aidants représentent une préoccupation qui interpelle toute la communauté ;

Attendu le contexte de vieillissement de la population, phénomène encore plus marquant dans la région des Laurentides ;

Attendu l'accroissement constant du nombre de décès par cancer selon les données du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

Attendu la mobilisation des partenaires du milieu autour d'un projet de maison de soins palliatifs de huit lits qui desservirait la population de la MRC des Pays-D'en-Haut et celle de la MRC des Laurentides ;

Attendu la volonté clairement exprimée par la population de mourir dans un endroit empreint de dignité et de compassion. Selon un sondage réalisé par la Société canadienne du cancer, s'ils avaient le choix, jusqu'à 80% des personnes atteintes de cancer préféreraient mourir à la maison ce qui indique la nécessité d'offrir davantage de services à domicile et d'accroître le nombre de maisons dédiées ;

Attendu les orientations du programme de lutte contre le cancer qui favorisent l'augmentation des services d'accompagnement aux malades en fin de vie ;

Attendu les travaux de la commission **Mourir dans la dignité**, il se dégage nettement que l'augmentation de l'offre de services en soins palliatifs est devenue plus que nécessaire au Québec ;

Attendu le soutien à la démarche et le partenariat entre le CSSS des Sommets et le CSSS des Pays-D'en-Haut, établissements de santé et de services sociaux regroupant six CLSC, quatre centres d'hébergement pour aînés en perte d'autonomie et l'Hôpital Laurentien à Sainte-Agathe-des-Monts ;

Attendu l'appui politique donné au projet par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, le Dr Yves Bolduc, de même que par le député de Bertrand, M. Claude Cousineau et par le député de Labelle, M. Sylvain Pagé ;

Attendu notre volonté, à titre d'élus municipaux, de maintenir et de bonifier l'offre de soins et de services offerts à notre population ;

Attendu la présentation faite par l'organisme Palliaco au conseil des maires de la MRC des Pays-D'en-Haut, à Piedmont, le 8 février 2011 ;

Sur une proposition de la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.03.59 QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles donne son appui au projet de maison de soins palliatifs desservant la population de la MRC des Pays-D'en-Haut et celle de la MRC des Laurentides.

d) Conférence Web- Les outils pour adopter un code d'éthique

Considérant que la Fédération Québécoise des municipalités offre une conférence Web sur les outils pour adopter un code d'éthique ;

Considérant que cette conférence servira aux membres du comité afin d'élaborer le code d'éthique de la municipalité ;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.03.60 D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à inscrire la municipalité pour la conférence du 13 avril 2011 et de transmettre un chèque au montant de 56,96\$ taxes incluses à l'ordre de la Fédération Québécoise des municipalités.

e) Formation Élus- Comportement éthique

Considérant que le gouvernement provincial oblige tous les élus à suivre la formation sur le comportement éthique ;

Considérant que cette formation offrira aux élus la compétence à acquérir pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par le code d'éthique et de déontologie qui sera adopté par la municipalité;

Considérant que le coût de la formation est de 91,14\$ par participant ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.03.61 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Luce Bergeron à inscrire les conseillères Françoise Tassé, France Robillard Pariseau, le maire Luc Lamond à cette formation qui se tiendra le 3 juin 2011 à Val-Morin. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

DE transmettre un chèque au montant de 273.42\$ à l'ordre de la Fédération Québécoise des municipalités.

f) Formation Élus- Formation sur la gestion financière municipale

Considérant que la Fédération Québécoise des municipalités offre une formation pour les élus et les gestionnaires de la municipalité ;

Considérant que le coût d'inscription est de 265\$ plus taxes par participant ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.06.62 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Luce Bergeron à inscrire les conseillères Françoise Tassé, France Robillard Pariseau, le maire Luc Lamond et la directrice générale Mme Luce Bergeron à cette formation qui se tiendra le 22 octobre 2011 à Val-Morin. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

DE transmettre un chèque au montant de 1 207,60\$ à l'ordre de la Fédération Québécoise des municipalités.

g) Congrès 2011- ADMQ

Considérant que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec organise un congrès les 8, 9 et 10 juin 2011 à Québec ;

Considérant que le programme comprend des ateliers d'information, des cliniques juridiques ainsi que des tables d'échanges permettant d'enrichir les compétences de la direction générale ;

Considérant que le coût pour l'inscription est de 450\$ plus taxes ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.03.63 D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à participer au congrès de l'ADMQ à Québec et de transmettre un chèque de 512,66\$ à l'ordre de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

h) Hommage aux bénévoles- 17 août 2011

Considérant que pour des petites communautés comme la nôtre le bénévolat demeure un instrument essentiel au maintien et à la survie de la vie de notre communauté ;

Considérant la volonté du conseil municipal de souligner cet apport extrêmement précieux qu'est l'action de ses bénévoles ;

Considérant que à cette fin le conseil municipal désire organiser un 5 à 7 pour souligner le travail des bénévoles dans notre municipalité ;

Considérant que la conseillère Françoise Tassé et la directrice générale Luce Bergeron formeront ce comité organisateur ;

Considérant que les citoyens seront sollicités afin de suggérer le nom de personne œuvrant dans la municipalité à titre de bénévole ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.03.64 DE mandater la conseillère Françoise Tassé et la directrice générale Luce Bergeron à organiser la fête des bénévoles le 17 août 2011 ; un budget de 750\$ Est disponible dans le budget à cet effet.

i) Cours de «Pilates»- réservation de salle

Considérant qu'une demande de cours de Pilates a été formulée auprès de la conseillère France Robillard Pariseau ;

Considérant qu'une formatrice est disponible pour offrir ce cours et que huit (8) personnes désirent s'inscrire ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.03.65 DE réserver la salle pour une période de six (6) semaines pour les cours de Pilates débutant vers le 23 mars, et ce à titre gracieux.

8. RAPPORT MENSUEL

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujet.

9. PAROLE AUX CITOYENS

La parole est donnée aux citoyens.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur une proposition de Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2011.03.66 De lever la séance ordinaire, il était 21h14.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
D.G. et secrétaire-trésorière

LISTE DES DÉBOURSÉS PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 10 MARS 2011			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	CHÈQUE	MONTANT
Visa Desjardins	Fourniture de bureau /repas Caucus	9788	140.52 \$
Bell Canada	Téléavertisseurs	9789	8.85 \$
D.A.S Provinciale Janvier 2011	Déduction à la source	9790	2 411.72 \$
D.A.S Fédérale Janvier 2011	Déduction à la source	9791	1 025.66 \$
Club l'Étoile du Nord Inc.	Location	9792	200.00 \$
Transport adapté et Collectif des Laur.	Protocole 2011	9793	453.14 \$
Combeq	Congrès Combeq	9794	626.59 \$
Combeq	Formation captage des eaux	9795	273.42 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	9796	1 664.99 \$
Bell canada	Cellulaire	9797	48.70 \$
Bell canada	Téléphones organismes/bureau/déb.	9798	547.95 \$
Bell Canada	Ligne 1-800	9799	38.16 \$
Sylvie Dupuis	Comptabilité	9800	245.00 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 28 FÉVRIER 2011			7 684.70 \$
Les services R.C. Miller Inc.	Collectes matières rés. Février et mars	9801	4 680.01 \$
Bernard Bissonnette ent.	Déneigement et sablage	9802	4 004.46 \$
Garage Gémont Inc.	Déneigement et sablage	9803	5 030.35 \$
Revenu Québec	D.A.S. Provinciale février 2011	9804	2 569.47 \$
Revenu Canada	D.A.S. Fédérale février 2011	9805	1 160.70 \$
9036-7541 INC.	Spectacle journée culturelle	9806	2 278.50 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 4 MARS 2011			19 723.49 \$
DÉPÔTS DIRECTS		# de dépôt	
En date du 28 février 2011	503136 @503152		8 990.68 \$
En date du 4 mars 2011	503153 @503155		1 731.90 \$
TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS			10 722.58 \$
DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 10 MARS 2011			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	CHÈQUE	MONTANT
Christiane Lamont	Déplacements / Dépôts	9807	49.50 \$
Corporation Média Inc.	Publication journaux	9808	645.44 \$
Édition Yvon Blais Inc.	Renouvellement code municipal	9809	294.00 \$
Équi. Bureau Robert Légaré	Contrat imprimante / Fax et O.C.R.	9810	1 755.58 \$
Pétrolière Impérial	Huile Centre et garage	9811	2 693.14 \$
Flag emporium	Drapeau Centre	9812	151.90 \$
Hakim Hani	Déplacements	9813	133.20 \$
Groupe C.C.L.	Livres délibération et règlement	9814	1 030.86 \$
Lac-des-Seize-Îles Station	Essence - aliments	9815	82.65 \$
Toilette Québec	Location toilette stationnement	9816	205.07 \$
Luce Bergeron	Déplacements	9817	75.15 \$
M.R.C. des Pays-D'en-Haut	Mise à jour & inventaire	9818	1 146.10 \$
Municipalité de Huberdeau	Entente incendie	9819	7 079.00 \$
Petite caisse	Frais de poste / aliments	9820	201.26 \$
Pompe et plomberies St-Sauveur	Auvent salle de bain bureau	9821	375.95 \$
Tricentris centre de tri	Subvention 2011	9822	125.08 \$
Le groupe sport inter Inc.	Grillage patinoire	9823	740.46 \$
Fédération Qué. Des Municipalités	Dicom	9824	52.58 \$
Ville de Ste-Adèle	Dossiers soumis à la cour	9825	81.09 \$
Total de la demande d'autorisation au 10 mars 2011			16 918.01 \$
Déboursés au 28 février 2010			7 684.70 \$
Déboursés au 4 mars 2011			19 723.49 \$
Dépôts directs au 28 février 2011			8 990.68 \$
Dépôts directs au 4 mars 2011			1 731.90 \$
Grand Total :			55 048.78 \$

Je certifie que la marge de crédit de 50 000\$ est disponible pour couvrir les dépenses de la demande d'autorisation.

